Ternay.com

#61 juillet 2019

Bulletin d'information de la ville de Ternay

TERNAY : UNE VILLE VERTE, RESPONSABLE ET AGRÉABLE

TERNAY
Une ville à vivre

communauté de communes Pays de l'Ozon

édito

Avec l'arrivée de la saison estivale, nous sommes encore plus sensibles à la qualité de notre cadre de vie. C'est donc l'occasion de féliciter le travail réalisé tout au long de l'année par l'équipe des espaces verts et de la voirie, qui a à cœur d'entretenir notre village, pour le rendre le plus agréable possible.
Pour préserver notre santé et notre environnement, notre commune s'est engagée à supprimer la totalité des pesticides. La nature reprend ainsi ses droits en ville et la présence de végétation spontanée au bord des rues, sur les trottoirs ou dans les espaces publics ne doit pas être vécue comme un drame !

Comme chaque année, le mois de juin a été ponctué de nombreux moments de convivialité et de rassemblement, comme les 72 heures du Devès, la fête de la musique, les kermesses dans les écoles… Le temps des festivités va continuer de battre son plein cet été. Nous vous donnons rendez-vous le 13 juillet pour le feu d'artifice qui sera tiré depuis la place de l'Église, suivi d'un bal populaire animé par les sapeurs-pompiers. Ce moment convivial apprécié par tous, au cœur du village, renoue avec les traditions républicaines d'antan. Le 27 juillet, ce sera le 75e anniversaire du bombardement qui a endeuillé le village, notamment dans le quartier de Flévieu. Cet épisode terrible de la Seconde guerre mondiale, où 28 Ternaysards ont péri, a valu une citation à la commune avec attribution de la croix de guerre. Cette commémoration sera marquée cette année par l'installation d'un nouveau monument aux morts place du Suel.
Ce même week-end, les 27 et 28 juillet, Ternay accueillera dans son bassin nautique la finale de la coupe de France de joutes.

Toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter un très bel été et d'excellentes vacances, si vous avez la chance de prendre quelques congés. Nous espérons vous retrouver en pleine forme le 6 septembre prochain, à l'occasion de la fête des associations, pour démarrer ensemble cette nouvelle saison dans la joie et la bonne humeur.

Jean-Jacques Brun
Votre Maire

TERNAY : UNE VILLE VERTE, RESPONSABLE ET AGRÉABLE

L'équipe des espaces verts et de la voirie participe tout au long de l'année à de nombreux projets. Réaménagement des massifs, arrosage automatique, installation de mobilier urbain et de corbeilles de propreté canine, l'objectif étant d'embellir le cadre de vie et de préserver l'environnement dans un budget maîtrisé.

Les îlots de la Chaîne, en entrée de ville, sont dotés d'une nouvelle configuration avec des jardinières basses, installées pour des raisons de sécurité et d'entretien. Auparavant, les arbustes masquaient la visibilité du carrefour. Plusieurs phases ont été réalisées avec également le remplacement de la surface arborée par un revêtement qui limite la pousse d'herbe indésirable.

L'ARROSAGE AUTOMATIQUE SUR TOUS LES SITES

Sur l'ensemble de la commune, chaque site est équipé en arrosage automatique et la ville a d'ailleurs fait le choix de ne pas créer de nouveau massif sans arrosage automatique. Des tuyaux en serpentin sont fixés au sol et permettent d'optimiser l'arrosage grâce à un programmateur. Dans un contexte de sécheresse de plus en plus accrue, l'eau est précieuse et doit être utilisée avec parcimonie. C'est le meilleur compromis pour faire de Ternay une ville toujours verte, avec une consommation d'eau et un coût réduits.

UN MOBILIER URBAIN DE QUALITÉ

Le cadre de vie est toujours soigné avec l'installation récente de mobilier urbain de qualité, propice au repos. Suite au réaménagement du parking jouxtant la place de la Fresque, la Municipalité a mis en place des bancs en béton avec un habillage en bois, qui s'intègrent parfaitement à l'environnement et invitent même à la contemplation de la fresque.

12 BORNES DE PROPRETÉ CANINE

Pour un budget de 7 000 euros, 12 bornes de propreté canine ont été réparties sur l'ensemble de la commune. Ces corbeilles d'hygiène canine sont équipées d'un distributeur de sachets et d'une poubelle. Plus que jamais, les propriétaires de chiens sont invités à respecter leur cadre de vie pour le bien-être de tous (y compris nos enfants qui jouent dans les espaces publics et nos agents techniques qui les entretiennent). Rappelons qu'un arrêté préfectoral sanctionne les déjections canines sur la voie publique, passibles d'une contravention de 1re classe de 35 euros.

LES RAPPELS DE BONNE CONDUITE ESTIVALE

La Ville veille à la préservation de notre environnement. Chacun peut également en faire autant, en adoptant des gestes simples et utiles. Ternay a reçu en mars dernier le label "Commune sans pesticide". Chaque administré est invité à suivre cet exemple et à ne pas recourir aux pesticides dans son jardin. Pour plus d'informations, consultez le site www-jardiner-autrement.fr.

LUTTER CONTRE L'AMBROISIE

Le pollen de cette plante est très allergisant (rhinite, conjonctivite, asthme…), il convient donc de procéder à son arrachage sur les terrains publics et privés. Un arrêté préfectoral du 20 juillet 2000 précise qu'« en cas de défaillance des intéressés, les maires sont habilités à faire procéder, aux frais des occupants, à la destruction des plants d'ambroisie ». (port de masques et gants obligatoires).

TRAITER SES DÉCHETS VÉGÉTAUX

Pour rappel, les feux de jardins sont interdits (sources de pollution et de nuisances, risques de propagation). Les déchets verts doivent être rapportés à la déchetterie. Horaires d'ouverture : le lundi de 14h à 18h, le mardi de 15h à 18h, le mercredi et samedi de 9h30 à 12h et de 14h à 18h, le jeudi de 9h à 12h. Carte d'accès à demander en Mairie (apporter une pièce d'identité et un justificatif de domicile).

Renseignements au 04 72 49 81 81

DÉSHERBER AUX ABORDS DE VOTRE DOMICILE

Balayer le trottoir juste devant chez soi évite aux graines de germer. C'est un geste simple et efficace pour lutter contre l'apparition d'herbe indésirable. Face aux intempéries parfois soudaines et violentes (fortes rafales de vent, mini-tornades…), il convient aussi de régulièrement tailler ses haies et d'entretenir ses arbres.

RESPECTER LES HORAIRES DE JARDINAGE ET DE BRICOLAGE

Ces travaux peuvent être bruyants et nuire au voisinage. Un arrêté préfectoral limite l'utilisation des outils à moteur les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30, le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h et le dimanche et jours fériés de 10h à 12h.

Finances

Zoom sur 10 ans de budget communal 2008/2018

Évolution de la Population 2008/2018 : 4 646 ➜ 5 491
soit +845 Habitants
+ 18,18%

Évolution des recettes réelles de fonctionnement :
+32,66%

Évolution des dépenses réelles de fonctionnement :
+24,88%

Frais de personnel :
+20,58%

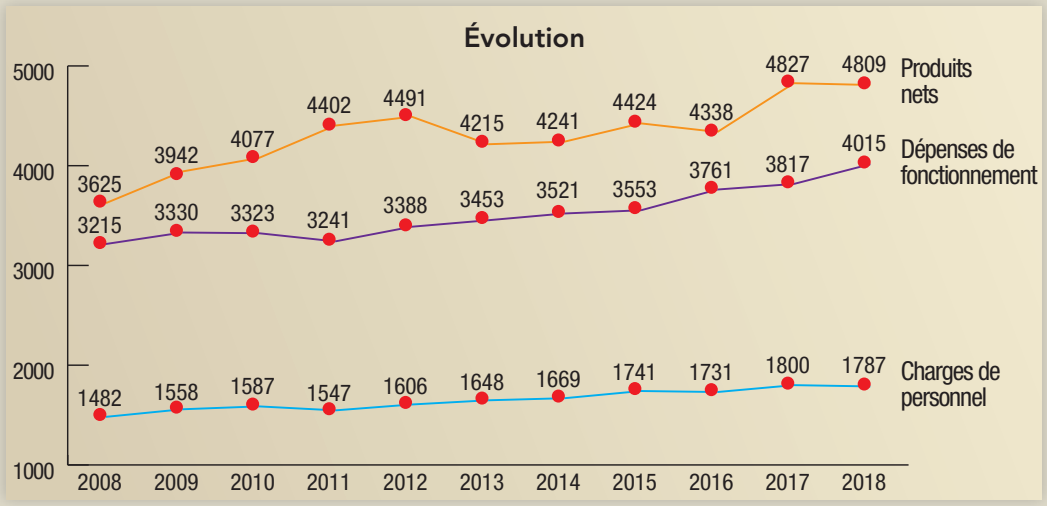

ENDETTEMENT

2008 : 3 152 M€ ➜ charges/hab. **678€**

2018 : 1 330 M€ ➜ charges/hab. **251€**

FISCALITÉ

Taxe d'habitation (TH) **10,40% ↗ 11,50%**

Taxe foncier bâti (TFB) **15,98% ↗ 17,50%**

MOYENNE DES TAUX
(Strate commune de 5 à 10 000 habitants)

	Départemental	Régional	France
Taxe d'habitation	13,60%	12,76%	15,21%
Taxe foncier bâti	17,42%	18,69%	20,88%

L'évolution des dépenses est inférieure aux recettes malgré des prélèvements supplémentaires du FPIC* et des pénalités SRU en cumulé de 1 245 M€.
Quant aux recettes sur la période de 2013 à 2018 elles sont impactées par la diminution de la DGF de 672 917 € en 2013 à 360 210 € en 2018 soit au total un manque en recettes de 1 352 M€.**

** Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales.*
*** Dotation globale de fonctionnement.*

ÉCOLE

Rentrée Scolaire 2019, tout pour réussir

L'éducation, base de toute réussite, demeure un des axes majeurs de la municipalité. Durant ces dernières années, à travers le Projet Educatif de Territoire et aujourd'hui le Plan Mercredi en cours d'approbation, avec Léo Lagrange Centre Est et nos partenaires institutionnels, tout a été mis en œuvre pour permettre aux jeunes ternaysards d'apprendre, d'être accueillis sur les temps scolaires, périscolaires et des vacances dans les meilleures conditions et permettre à chacun de devenir une personne autonome et responsable.
Bonne adaptation aux changements des rythmes scolaires, entretien des structures, réflexion poussée menée de concert avec les partenaires éducatifs : la municipalité agit au quotidien pour vous offrir un service de qualité.

RAPPEL DU PEDT ET LA CHARTE DU PLAN MERCREDI

Le Projet Éducatif de Territoire conduit dans les groupes scolaires participe au savoir vivre ensemble, garantit la continuité éducative, vise la réussite scolaire, consolide pour tous une offre éducative de qualité permettant le développement et l'épanouissement pour chaque enfant accueilli.
Le Plan mercredi quant à lui crée les conditions pour que le mercredi devienne un temps éducatif et repose sur l'engagement de la commune de mettre en place des actions éducatives de qualité au travers de différentes thématiques :

- la citoyenneté et le "Vivre Ensemble",
- l'éveil numérique,
- les sports et la santé,
- l'ouverture culturelle,
- le développement durable (avec l'éco-citoyennté).

Restaurants Scolaires :
- 475 enfants prennent leur repas.
- Prix du repas : 4,10€.
- Prestataire : RPC à Manziat (Ain).

À noter :
Les travaux du nouveau restaurant scolaire de Flévieu devraient commencer courant juillet.

La semaine d'école à partir de lundi 2 septembre 2019

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Temps périscolaire	7h30 - 8h30		Centre de loisirs	7h30 - 8h30	
Enseignement	8h30 - 11h45			8h30 - 11h45	
Pause méridienne	12h - 14h	12h - 14h		12h - 14h	
Enseignement	14h - 16h30	14h - 16h30		14h - 16h30	
Temps périscolaire	16h30 - 18h30			16h30 - 18h30	

LES CHIFFRES
8 classes maternelles
15 classes élémentaires
580 élèves

SÉCURITÉ

La vidéo-protection

La vidéo-protection est un système d'enregistrement d'images prises sur la voie publique dans le but de prévenir les atteintes à la sécurité des biens et des personnes.

Caméras installées à Flévieu

Elle repose sur la prévention et la dissuasion, l'aide aux forces de sécurité et la gestion des événements. Actuellement, le poste de vidéo-protection permet l'exploitation de 15 caméras réparti sur 3 sites : la salle omnisports du Devès, la rue des Sports (parkings tennis, joutes, local pétanque) et le parking de l'école primaire de Flévieu.

Elle se présente sous forme de caméras fixes, certaines permettant une surveillance à 180 degrés de l'espace public et de lieux spécifiques. Afin d'améliorer le système existant 5 nouvelles caméras seront prochainement mises en place. Celles-ci permettront l'enregistrement des plaques d'immatriculation des véhicules entrant ou sortant de la commune (notamment en direction de Chasse Sur Rhône, Communay, Sérézin et CD 312). Ces enregistrements sont strictement encadrés par la Commission Nationale Informatique et Liberté (CNIL).

Le poste de vidéo-protection est sous la gestion de la Police Municipale. Le respect de l'intimité des citoyens et des libertés publiques est garanti par la loi et l'ensemble du dispositif de vidéo-protection et de son utilisation est fortement encadré. Seules quelques personnes habilitées ont ainsi le droit d'accès aux images.

Communication importante aux habitants de Ternay

Le tri des déchets insuffisamment respecté sur Ternay : nous avons besoin de vous pour améliorer la qualité du tri.

Après des contrôles effectués dans les bacs jaunes de la CCPO, nous avons pu constater à Ternay, de nombreuses erreurs de tri très simples à corriger. Des sacs pleins d'ordures ménagères, du verre, de la porcelaine, beaucoup de textiles et de chaussures encombraient à tort les bacs jaunes. Le Grenelle de l'environnement, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte imposent à chaque citoyen de trier ses déchets en respectant les consignes suivantes :

• Le tri est simple : toutes les cartonnettes, tous les emballages ménagers en métal, en plastique et tous les papiers doivent être déposés dans les bacs jaunes mis à disposition. Tous ces emballages et ces papiers seront triés, recyclés et transformés en de nouveaux emballages ou objets divers.

• N'oublions pas le verre ! Tous les emballages en verre (bouteilles, pots, flacons, bocaux) doivent rejoindre le silo pour y être recyclés. La vaisselle en verre, porcelaine ou céramique est interdite dans les silos. Déposez-la en déchetterie.

• Déposez les chaussures, textiles, linges de maison usagés même troués ou abîmés dans les conteneurs blancs. Après un tri, les articles en bon état sont redistribués. Ceux trop abîmés sont recyclés en chiffons ou en isolation thermo-acoustique.

En triant, vous vous inscrivez pleinement dans le respect du développement durable. L'incinération nous coûte, alors que la revente des matières recyclées issues des bacs jaunes génère des recettes. Nous avons à cœur de protéger notre planète en proie à des difficultés climatiques et à un appauvrissement de ses matières premières. Nous vous demandons de bien vouloir respecter les zones de regroupement des bacs de déchets qui deviennent aujourd'hui des "déchetteries sauvages" inacceptables. Tous les moyens (bacs jaunes et gris) sont mis à votre disposition pour vous aider à déposer facilement vos déchets en respectant le tri.

Les gros cartons et les encombrants doivent être dirigés vers la déchetterie pour être recyclés.

Respectons ces lieux ! Respectons notre environnement !
Rendons notre planète plus propre !
Ces gestes auront un impact sur l'avenir de nos enfants !

Cartes électorales

Que faire si l'état civil figurant sur votre carte électorale comporte une erreur ?

L'état civil qui apparaît sur votre carte électorale est désormais celui enregistré au Répertoire National d'Identification des Personnes Physiques (RNIPP) géré par l'Insee à partir des informations transmises :
par les communes pour les personnes nées en France métropolitaine, dans les DOM, à Saint-Pierre et Miquelon, Saint-Martin ou en Polynésie-Française ;
par la sphère sociale pour les personnes nées à l'étranger, en Nouvelle-Calédonie ou à Wallis et Futuna.
Le RNIPP a pour vocation de vérifier l'état civil officiel des électeurs. Cependant, des erreurs peuvent exister et vous pouvez en demander la correction.
La demande de correction de votre état civil au RNIPP diffère selon votre situation

Vous êtes né en France métropolitaine, dans les DOM, à Saint-Pierre et Miquelon, Saint-Martin ou en Polynésie-Française :
Un service est mis à votre disposition sur le site service-public.fr vous permettant de formuler votre demande de correction en ligne. Il est disponible à l'adresse suivante : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R49454

Lors de votre demande, vous devrez être en possession :
de votre Numéro d'Identification au Répertoire (NIR), encore appelé numéro de sécurité sociale (ce numéro figure sur votre carte vitale) ; d'une copie de votre acte de naissance. Ce document est à demander auprès de votre commune de naissance. Certaines communes proposent un service en ligne. Vous pouvez consulter le site service-public.fr pour savoir si votre commune propose ce service à l'adresse suivante :
www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1427

Il est vivement conseillé d'utiliser ce dispositif pour formuler la demande de correction de votre état civil, car ce dispositif permet un traitement plus rapide.
Cependant, si vous ne pouvez utiliser ce service en ligne, vous pouvez également formuler votre demande, qui devra être accompagnée d'un acte de naissance ainsi que d'un justificatif d'identité auprès d'un organisme qui gère vos droits sociaux (caisse de retraite, mutuelle, sécurité sociale, etc...) ou par courrier à l'adresse ci-dessous.
Insee Pays de la Loire - Pôle RFD
105 rue des Français Libres - BP67401
44274 NANTES CEDEX 2

VOUS ÊTES NÉ À L'ÉTRANGER, EN NOUVELLE-CALÉDONIE OU À WALLIS ET FUTUNA

Vous pouvez formuler votre demande, qui devra être accompagnée d'un acte de naissance ainsi que d'un justificatif d'identité auprès d'un organisme qui gère vos droits sociaux (caisse de retraite, mutuelle, sécurité sociale, etc...) ou auprès de votre commune d'inscription sur les listes électorales.

Expression libre

Cette rubrique est réservée aux groupes Municipaux sous leur seule responsabilité

En avant Ternay

POUR une vision d'avenir globale du territoire de la commune

Régulièrement, nous dénonçons le manque de transparence, de concertation et surtout d'absence de vision d'avenir, pour que les constructions nécessaires s'inscrivent dans une organisation de la ville structurée à l'avance.
A titre d'exemple, le nouveau restaurant scolaire va s'implanter dans l'enceinte de l'école élémentaire de Flévieu. Mais, sait-on que le city-stade va disparaître et qu'aucun site pour le moment n'est proposé ? Que la cour de récréation sera réduite avec en plus, la construction à moyen terme, de l'école maternelle sur ce même site ? Pourquoi la municipalité n'a-t-elle pas installé le restaurant scolaire sur la parcelle dont elle est propriétaire et qui se situe derrière l'école ? Comment seront gérées les places de stationnement, en partie absorbées par le restaurant scolaire et avec comme effet majorant, les nouveaux immeubles qui envahissent ce quartier ? Nous mettons ici en évidence le manque de vision globale du territoire communal.

Président : Mattia Scotti 06 73 69 28 26
Vice-Présidente : Béatrice Croisile 06 84 15 47 82
www.enavantternay.fr • enavantternay@gmail.com

Notre Vie à Ternay

Présidente Léa Ganger : 07 86 70 02 69
lea_ganger@yahoo.fr

Ternay d'Abord

Présidente Nathalie Michaud
06 62 39 90 57
nathaliemichaud@free.fr

En images

Mercredi 8 mai, Commémoration des 75 ans de l'armistice de la Seconde Guerre Mondiale et remise de la médaille de la ville à l'ancien résistant Eugène RUDYK.

Samedi 25 mai, C'est la Fête au Château, Centre Culturel

Samedi 8 juin, Tea and Biscuits, Bibliothèque Municipale

Vendredi 14 et samedi 15 juin, 72 heures du Devès, associations sportives

Vendredi 21 juin, Fête de la Musique, Centre Culturel

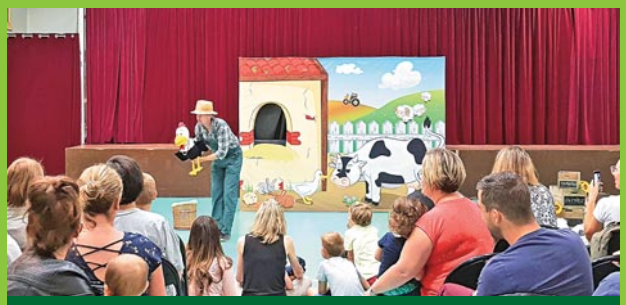

Samedi 22 juin, Fêtons l'Été, « Magie à la ferme » par la compagnie Sens en éveil, Relais Assistants Maternels et structure Multi-Accueil Les Pierrots,

L'équipe du Ternay.com' vous souhaite de bonnes vacances d'été.

Pays de l'Ozon
covoiturage
WWW.COVOITURAGEPAYSOZON.COM

Mairie de Ternay
place de la Mairie
69360 Ternay
Tél. 04 72 49 81 81
Courriel : mairie@ternay.fr
Site : www.ternay.fr

- Lundi, mercredi et jeudi 9h - 12h et 13h45 - 17h.
- Mardi 13h45 - 17h.
- Vendredi 9h - 12h.
- Samedi 9h - 12h.

Directeur de publication : Jean-Jacques Brun
Responsable comité de rédaction et de lecture : Rachel Rey
Assistants : Mairie de Ternay, bénévoles
Réalisation : Micro 5 Lyon

Imprimé sur du papier fabriqué dans des usines qui travaillent selon les normes de respect de l'environnement et de développement durable les plus élevées (ISO 14001, EMAS).

IMPRIM'VERT